

IDéclic Prim' est une subvention du Conseil Régional de Rhône Alpes gérée par l'ADIE et qui peut être mobilisée par MCAE en complément de son prêt d'honneur.

### **Bénéficiaires**

- Tout créateur ou repreneur d'entreprise se trouvant dans une situation de précarité au moment de la création ou de la reprise : demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux, travailleurs précaires, ...
- Projet dont le plan de financement n'excède pas 20 000 € et bénéficiant d'un prêt d'honneur de MCAE ou d'une garantie France Active

### **Caractéristiques**

- Subvention d'investissement au maximum égal au montant du prêt d'honneur et plafonnée à 3 000 €.

### **Procédure**

La demande de subvention IDéclic Prim' se fait simultanément à la demande de prêt d'honneur MCAE ou de garantie France Active. Elle est étudiée et validée par un Comité d'Engagement en même temps que les autres outils sollicités auprès de MCAE.

L'attestation d'accord est ensuite transmise à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), organisme mandaté par la Région Rhône Alpes pour la gestion de cette subvention, qui effectuera un virement sur le compte professionnel de l'entreprise une fois celle-ci immatriculée.